

Conseil communal de Prilly – Interpellation relative à l'Almara Sàrl

Le restaurant de la piscine de Prilly est une propriété de notre commune. Il est actuellement loué à la société Almara Sàrl.

Comme l'ensemble du secteur économique de la restauration, Almara Sàrl souffre des mesures imposées en raison de la pandémie COVID-19.

les voisins de l'établissement ont pu constater l'édification consécutive d'une très belle tente faisant penser à une yourte et d'une splendide pergola, ceci probablement dans le but d'optimiser l'activité du restaurant durant cette période de restrictions.

J'adresse ces quelques questions à la Municipalité sous forme d'interpellation.

Question 1 :

La tente/yourte : Qui a financé cette tente et qui a financé le terrassement et l'aménagement du sol ?

Dans le cas où Almara Sàrl aurait financé, Almara Sàrl aurait-elle obtenu une aide pour cela ou une compensation ?

Question 2 :

La surface de sol aménagée qui était sous la tente subsiste. Elle ampute d'autant le terrain de la piscine disponible pour nos administrés. Ceci est-il définitif ?

Quelles sont les incidences sur le bail de Almara Sàrl ?

Question 3 :

Pergola : Qui est à l'origine de cette construction ? L'exploitant ou la commune ?

Question 4 :

Je n'ai pas vu de mise à l'enquête publique pour cette construction, pourquoi ?

Est-elle provisoire et va être démontée prochainement ?

Almara Sàrl ou la commune de Prilly bénéficient-ils d'un régime de faveur ?

Pourquoi les voisins n'ont-ils pas été informés comme c'est l'usage lorsque des privés construisent ?

Question 5 :

Qui a payé cette pergola ?

Si la Commune a payé, quel est le coût total de cette réalisation et par quel budget est-il financé ?

Si la Commune à payé, le bail entre la Commune et Almara Sàrl a-t-il été modifié et son prix adapté ?

Question 6 :

Le nouvel espace créé avec cette pergola ainsi que la surface aménagée qui résulte de l'enlèvement de la tente transforme le restaurant et modifie sa capacité d'accueil. Est-ce que cela est conforme aux exigences diverses telles que ECA, patente, sanitaire, etc ?

Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la simplicité et la clarté que le Conseil communal et les contribuables peuvent attendre.

10 juin 2021

Fabien Deillon

Et consort :

Nom	Prénom	Signature
Hanisch	Youri	
Deillon-Kerner	Monika	
FARRÉ	JEAN-JACQUES	
Jupertors	Jean-Pierre	
Boldea	Lixiu	
Drayer	Blaise	
Blut	du	
Sichenberger	Claudio	